

SECONDE

Nom : Prénoms :

Date et lieu de naissance : Téléphone de l'élève : - / - / - / - / - / - /

Régime :

Scolarité année 2016-2017

Nom de l'établissement : Ville : Code postal :

Classe 3^{ème} 2^{nde} / Enseignements d'exploration : ...1 :
2 :

Scolarité année 2017-2018

LANGUE VIVANTE 1 (identique à celle étudiée au collège)	LANGUE VIVANTE 2 (identique à celle étudiée au collège)
<input type="checkbox"/> ALLEMAND <input type="checkbox"/> ANGLAIS	<input type="checkbox"/> ALLEMAND <input type="checkbox"/> ANGLAIS <input type="checkbox"/> CHINOIS <input type="checkbox"/> ESPAGNOL <input type="checkbox"/> ITALIEN

ENSEIGNEMENTS D'EXPLORATION

1 ^{er} Enseignement	2 ^{ème} Enseignement (1 seul choix possible)
<input type="checkbox"/> SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES <input type="checkbox"/> CREATION ET CULTURE DESIGN (1) (pas de 2 ^{ème} enseignement d'exploration)	<input type="checkbox"/> ARTS VISUELS <input type="checkbox"/> ARTS DU SON <input type="checkbox"/> ARTS DU SPECTACLE <input type="checkbox"/> PATRIMOINE <input type="checkbox"/> LITTERATURE ET SOCIETE <input type="checkbox"/> METHODES & PRATIQUES SCIENTIFIQUES <input type="checkbox"/> CRÉATIONS ET INNOVATIONS TECHNOLOGIQUES (1) (1) Impossible en classe européenne
	<input type="checkbox"/> CHINOIS 3 <input type="checkbox"/> ITALIEN 3 <input type="checkbox"/> RUSSE 3 <input type="checkbox"/> LATIN <input type="checkbox"/> GREC <input type="checkbox"/> PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ECONOMIE ET DE LA GESTION (1)

SECTION EUROPEENNE : attention, cela compte comme une option facultative OUI NON

ENSEIGNEMENT FACULTATIF (2 choix maximum possibles, mais il n'est pas possible de prendre deux options artistiques) (*)

Les options facultatives ne pourront être suivies que si elles sont compatibles avec l'EDT.

LV3 CHINOIS LATIN ARTS PLASTIQUES
 ITALIEN GREC (grand débutant) MUSIQUE
 RUSSE E.P.S. THEATRE - EXPRESSION DRAMATIQUE

(*) Il doit être différent de l'enseignement d'exploration, sous réserve d'ouverture à la rentrée et de compatibilité avec les enseignements obligatoires

Toute option choisie ne pourra être modifiée ou arrêtée en cours d'année, y compris en septembre.

Demande d'emploi du temps concerté avec le CRR de Rouen (*) (il s'agit d'une facilité offerte et non d'une obligation du lycée) →
(*) sous réserve de compatibilité avec l'organisation des enseignements obligatoires

Date :

Signature de la famille

Fiche de renseignements élève (1ère partie)

Identité de l'élève

Numéro interne : _____ Numéro national : _____ Date d'entrée dans l'établissement : _____
 Nom : _____
 Prénoms : _____
 Né(e) le : _____ Code département : _____ Commune : _____
 Nationalité : _____ Sexe (M ou F) : _____

Scolarité de l'année en cours

Formation : _____
 Spécialité : _____
 Division : _____
 Régime : _____
 Restauration : _____
 Doublement (O ou N) : _____
 Transport (O ou N) : _____

	Midi	Soir		Midi	Soir
Lundi			Jeudi		
Mardi			Vendredi		
Mercredi			Samedi		

Options :

1 : _____ 5 : _____ 9 : _____
 2 : _____ 6 : _____ 10 : _____
 3 : _____ 7 : _____ 11 : _____
 4 : _____ 8 : _____ 12 : _____

Scolarité de l'année précédente

Nom de l'établissement : _____
 Ville : _____
 Provenance : _____
 Formation : _____
 Spécialité : _____
 Options : _____
 1 : _____ 5 : _____ 9 : _____
 2 : _____ 6 : _____ 10 : _____
 3 : _____ 7 : _____ 11 : _____
 4 : _____ 8 : _____ 12 : _____
 Code département : _____

Fiche de renseignements élève (2ème partie)

Nom - prénom de l'élève : _____

Division : _____

Responsable légal 1

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Lien de parenté : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

 portable : _____

 domicile : _____

 travail : _____

@ courriel : _____

Profession : _____

Code : _____

Situation emploi : _____

Nombre d'enfants à charge en lycée et collège public : _____

Autorisez-vous la communication de votre adresse postale et votre courriel aux associations de parents d'élèves (O ou N) : _____

Adresse de l'élève si différente de celle du légal 1 : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

 portable : _____

 travail : _____

@ courriel : _____

Acceptez-vous de recevoir des SMS (O ou N) : _____

Responsable légal 2

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

Lien de parenté : _____

Code postal : _____

Commune : _____

Pays : _____

 portable : _____

 travail : _____

 domicile : _____

Acceptez-vous de recevoir des SMS (O ou N) : _____

@ courriel : _____

Profession : _____

Code : _____

Situation emploi : _____

Personne à prévenir

Nom : _____

Prénom : _____

 domicile : _____

Lien de parenté : _____

 travail : _____

 portable : _____

Acceptez-vous de recevoir des SMS (O ou N) : _____

Date : _____

Signature : _____

**Les inscriptions en classe de seconde au lycée Jeanne d'Arc de Rouen
auront lieu les :**

Lundi 3 juillet et mardi 4 juillet 2017 de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h

La présence de l'élève ainsi que de l'un de ses responsables légaux est indispensable

Nb : - Pensez à **VALIDER L'AFFECTATION** de votre enfant avant votre venue au lycée
- Par précaution, munissez-vous de votre code de télé-inscription le jour de l'inscription

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

1. Liste des documents téléchargeables sur le site du lycée à compléter pour le jour de l'inscription :

- Fiche pédagogique
- Fiche intendance
- Fiche infirmerie
- Autorisation de prise de vues
- Eventuellement adhésion au foyer socio-éducatif
- Eventuellement don à l'association sportive

2. A amener le jour de l'inscription :

- 3 Photos d'identité (1 pour la fiche infirmerie, 1 pour la fiche intendance et 1 pour le dossier scolaire de l'élève)
- 1 RIB
- Eventuellement la notification d'octroi de bourse
- Eventuellement 7 Euros pour l'adhésion au foyer socio éducatif
- Eventuellement montant du don que vous souhaitez faire à l'association sportive du Lycée (déductible des impôts)

3. Document à remplir le jour de l'inscription :

- La demande d'entrée éventuelle à l'internat

INFORMATIONS

1. ATOUTS NORMANDIE

La Région Normandie va mettre en place le dispositif « Atouts Normandie » à partir du 1^{er} juillet 2017, qui remplace l'actuelle « Carte Région » à destination des lycéens.

Nous vous invitons à vous connecter sur le site : atouts.normandie.fr, afin de créer un compte pour votre enfant et demander ses avantages.

Ce dispositif se décline en 2 volets :

- Un volet « formation » gratuit vous offre 70 euros par an pour les livres scolaires et pour votre formation,
- Un volet « loisirs » accessibles après une adhésion de 10 euros.

2. BOURSES NATIONALES :

Les élèves boursiers entrant en seconde doivent déposer leur notification d'octroi au secrétariat des élèves. Le secrétariat des élèves est chargé de la gestion administrative de ce dossier.

3. INFORMATIONS ET ABSENCES :

Le service Vie Scolaire dispose d'un logiciel d'absences permettant de vous informer de l'absence de votre enfant, par SMS, dans les plus brefs délais. En cas de désaccord, vous voudrez bien, rédiger un courrier à l'attention de M. le Proviseur. Merci de penser à nous notifier tout changement de numéro de portable durant l'année scolaire.

Adresse mail : nous vous remercions de bien vouloir renseigner cette rubrique ; cette adresse est indispensable pour vous permettre un accès à l'espace numérique Pronote, attribué en début d'année scolaire.

4. INTERNAT :

Les familles devront solliciter, par écrit, une demande d'entrée à l'internat au moment de leur inscription. La décision sera prise en fonction du nombre de places disponibles. Après examen des dossiers, une réponse écrite vous sera adressée à partir du 12 juillet 2017.

5. MATERIEL SCOLAIRE :

- La liste des manuels scolaires sera à votre disposition lors de l'inscription. Les élèves devront être en possession des manuels et du matériel nécessaires au bon déroulement des cours dès la fin de la 2ème semaine de la rentrée scolaire.
- Les certificats de scolarité seront délivrés fin septembre par le service Vie Scolaire.

6. TRANSPORT :

Les élèves désireux d'obtenir une remise sur les frais de transport doivent retirer les **imprimés** nécessaires lors de leur inscription, auprès du secrétariat des élèves. Nous vous remercions de bien vouloir, au préalable, vous renseigner auprès des sociétés de transport, pour connaître les lignes que votre enfant devra emprunter. Les imprimés de la TCAR doivent être retirés directement auprès de la TCAR.

FICHE INFIRMERIE

Photo à agraffer
obligatoirement

Classe de :

Elève
Nom
Prénom
Né(e) le
Adresse
.....

Qualité : externe
 1/2 pension
 interne

Père

Mère

Nom
Prénom
Profession
Adresse
Téléphone
.....
.....

Nom
Prénom
Profession
Adresse
Téléphone
.....
.....

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

Nom et adresse du médecin de famille.....
Téléphone

Antécédents médicaux et chirurgicaux

Maladie - Accidents – Interventions chirurgicales (préciser l'année)

.....
.....
.....
.....
.....

Dossier MDPH (*Maison Départementale des Personnes Handicapées*) ? oui non
Aménagements les années précédentes ? PAI PAP 1/3 temps

Allergies ou Intolérance

- A des médicaments oui non
lesquels
- Allergies oui non
lesquelles.....
- Asthme oui non Traitement.....

Traitements médicamenteux :

Dans le cadre d'un trouble de la santé évoluant sur une longue durée, la famille est invitée à prendre contact avec l'infirmière et le médecin scolaire **par courrier** afin de rédiger un projet d'accueil individualisé dans l'intérêt de l'élève, s'il s'avère nécessaire.

Si l'état de santé de l'élève nécessite la prise d'un traitement médicamenteux dans l'enceinte de l'établissement, les élèves sont dans l'obligation de déposer la photocopie de l'ordonnance médicale à l'infirmière.

Pièces à joindre à cette fiche (à agraffer) :

Photocopie des vaccinations

Annexe

Protocole PAI

Madame, Monsieur,

Merci de nous signaler dès l'inscription si votre enfant présente une pathologie nécessitant un traitement ou des soins sur le temps scolaire (allergie alimentaire, asthme, diabète etc...)

Pour permettre de répondre à ces besoins, il convient que vous demandiez la mise en place d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Le médecin de l'Éducation Nationale se chargera de signer le PAI d'après les informations fournies par le médecin de votre enfant en étroite concertation avec vous et l'infirmière scolaire.

Pour cela, vous voudrez bien :

- Faire établir le PAI par le médecin spécialiste (allergologue, pneumologue ...) ou votre médecin généraliste.
- Joindre l'ordonnance correspondant aux soins d'Urgence si besoin.
- Fournir la trousse d'urgence contenant les médicaments et veiller à les renouveler.

Ces documents devront être retournés au plus vite au Service de Santé Scolaire de l'Établissement.

Le Chef d'Établissement.

Réf PAI : circulaire n°2003-135 du 08.09.2003

AUTORISATION QUANT AUX PRISES DE VUES ET A L'EXPLOITATION ULTERIEURE DE CES DOCUMENTS

Formulaire d'autorisation individuelle

Une photo de classe et des photos individuelles seront effectuées par un photographe professionnel au lycée, dès le mois de septembre 2016. Les photos seront disponibles sur papier et proposées aux familles par l'intermédiaire du Foyer Socio Educatif du Lycée début octobre. Nous serons également amenés à utiliser les photos des élèves pour les intégrer au logiciel PRONOTE de gestion des notes et des absences.

Votre attention est particulièrement attirée sur le droit à l'image de votre enfant qui nécessite votre assentiment pour toute diffusion. **Les principes de la loi "informatique et libertés"** de la loi du 6 janvier 1978 s'appliquent et donnent à tout individu le droit absolu à la protection de son image. Ce droit concerne également une photographie collective, dans la mesure où l'intéressé est identifiable.

La diffusion à partir d'un site web de l'image ou de la vidéo d'une personne doit se faire dans le respect des principes protecteurs de la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Ces principes rejoignent les garanties issues du droit à l'image.

Nous vous informons que vous disposez d'un droit d'accès de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour exercer ce droit, vous devez adresser un courrier à Madame le Proviseur.

Je soussigné(e) M. M^{me}

Responsable légal

de l'élève en classe de donne mon accord

Utilisation	D'accord	Pas d'accord
Accord pour être photographié dans le cadre de la photographie collective de classe réalisée par un professionnel.		
Accord pour être photographié individuellement.		
Accord pour l'insertion de la photo dans le logiciel PRONOTE.		

Placez une croix dans les cases

Remarques et observations éventuelles :

.....

Signature

Date

Devenez membre du Foyer socio-éducatif (FSE)

Année scolaire 2017-2018

Le FSE a pour objectif d'améliorer la vie des lycéens, d'assurer leur épanouissement et de réaliser leurs projets collectifs.

Le FSE est une association loi 1901 chargée de gérer les activités périscolaires au sein du lycée. Il donne aux élèves de l'établissement des possibilités d'ouverture dans le domaine culturel (sorties pédagogiques, voyages...) et en matière d'animation.

Les actions menées ou financées l'année dernière :

- Plusieurs classes du lycée sont parties en voyage au Pays-Bas, en Angleterre, Italie, Paris et Russie.
- Le FSE est également sollicité pour des visites de musées et des expositions.
- Matériels divers pour l'internat des élèves. Soirée d'intégration à l'internat.
- Journée d'information « lutte contre le harcèlement » avec l'association Olympio.
- Organisation et vente des photos de classe.
- Proposition de repas à thèmes au restaurant scolaire du lycée.
- Organisation du BAFA lycéen en partenariat avec l'AROEVEN.

Le FSE aide ses adhérents en apportant une participation financière.

En novembre 2017, le FSE organisera une soirée festive avec remise du diplôme du baccalauréat par Monsieur le Proviseur à nos anciens élèves de terminale.

L'année scolaire 2016-2017 comptait 550 adhérents. Mais les adhésions sont possibles jusqu'au 1^{er} novembre 2017.

L'assemblée générale du FSE aura lieu au début du mois d'octobre 2017 pour étudier les projets 2017-2018.

Plus vous serez nombreux et plus le FSE sera capable d'améliorer la qualité de vie des lycéens. La cotisation est de 7 euros (chèque à l'ordre du FSE du lycée Jeanne d'Arc). Seuls les cotisants pourront recevoir une subvention du FSE.

Le bureau du FSE.

Nom de l'élève : Classe :

Nom du parent (si différent).....

Oui, je souhaite cotiser au FSE durant l'année 2017-2018 (chèque de 7 € libellé à l'ordre du FSE : Foyer-Socio-Educatif du lycée Jeanne d'Arc de Rouen)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DON A L'ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE JEANNE D'ARC

L'association sportive du lycée Jeanne d'Arc est un lieu d'intégration et d'ouverture.

En faisant partie de cette association, on rencontre d'autres élèves que ceux de son entourage propre.

On approfondit certaines activités ou on en découvre d'autres.

On peut vivre des aventures collectives au travers de championnats Académiques ou de France.

Cette association est importante pour la vie du lycée.

Pour qu'elle perdure, nous avons besoin de vous.

Vous pouvez nous aider en faisant un don à cette association sportive.

Merçi pour votre générosité.

Ce don étant déductible des impôts, un reçu vous sera remis pour attestation.

L'équipe EPS du lycée Jeanne d'Arc

Je souhaite faire un don de :

- 5 euros
- 10 euros
- 15 euros
- 20 euros
- Autre , préciser le montant

Ce don peut être effectué en espèces ou par chèque, à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée Jeanne d'Arc de Rouen.

Si le don est donné en espèces, un reçu de la somme perçue vous sera délivré.



Juin 2017,

Chers parents,

Le conseil local FCPE du lycée Jeanne d'Arc vous souhaite la bienvenue en cette période d'inscription !

Nous avons besoin de vous, parents, afin de garantir une école plus juste et bienveillante, qui favorise la réussite de tous. Pour rappel, les valeurs de la FCPE sont la laïcité, la gratuité et l'égalité.

Nous souhaitons le respect du rythme des adolescents, la présence d'un nombre suffisant d'adultes professionnels de l'éducation dans les établissements, ainsi que des échanges réguliers entre les familles et les personnels.

Participant ainsi à la vie du lycée, les parents tiennent une place au sein des instances, telles que les conseils de classes, le conseil d'administration et différentes commissions.

Le conseil local vous accompagne lors de vos démarches si vous le souhaitez et peut être votre porte-parole si besoin.

Nous vous proposons des réunions mensuelles pour échanger, débattre et vous informer.

Si vous souhaitez connaître notre calendrier pour l'année prochaine, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées. Nous pourrions ainsi vous inviter à notre assemblée générale de septembre 2017.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances et vous donnons rendez à la rentrée !

Le conseil local FCPE du Lycée Jeanne d'Arc.
fcpe76jdarc@gmail.com

.....
Coupon réponse :

NOM et prénom du/des parent(s):

Adresse mail :

Niveau(x) dans lequel/lesquels vous inscrivez votre/vos enfant(s): 2^{nde} / 1^{ère} / Terminale

Ce coupon est à déposer soit auprès des parents d'élèves présents lors des journées d'inscription, soit dans la boîte aux lettres FCPE (elle se trouve dans le couloir de l'accueil)

Règlement de la demi-pension pour l'année 2017/2018

Ce règlement doit être lu avec beaucoup d'attention, notamment en ce qui concerne les changements de régime pour que soient évitées toutes contestations ultérieures.

L'internat et le restaurant scolaire seront ouverts pour les élèves dès le
Lundi 04 septembre 2017

L'inscription à la demi-pension ou à l'internat vaut, en principe, pour l'année scolaire.

Toutefois, pour une cause réelle et sérieuse, nous acceptons à titre exceptionnel des changements de régime en cours d'année, à condition qu'ils soient impérativement présentés à la fin du trimestre en cours, par **courrier** conjoint au conseiller principal d'éducation et à l'intendance.

Nous rappelons que la réglementation dispose qu'un trimestre commencé est un trimestre dû ; ainsi, aucun changement ne sera accepté après le début du nouveau trimestre.

Les tarifs décidés pour la période septembre/décembre 2017 sont les suivants :

Internat : 498,30 €

Demi-pension : 188,10 €

Repas élève par 10 : 34,50 € (soit 3,45€ l'unité)

Ces tarifs sont susceptibles d'augmenter au 1^{er} janvier 2018 selon les directives de l'autorité territoriale.

A réception de l'avis à la famille, le paiement des frais scolaires se fait au choix : par chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Jeanne d'Arc (inscrire au dos nom, prénom et classe de l'élève), par virement bancaire sur le compte du lycée en précisant le nom et prénom de l'élève, par carte bancaire à l'agence comptable du lycée, par espèces à la caisse, ou par téléphone, **le matin uniquement, avant 12 H 30.**

Les élèves ont le choix entre le forfait et le système de la prestation (au ticket), y compris le repas du soir. Le forfait signifie qu'on paie pour un trimestre pour manger autant de jours qu'on veut en période scolaire à l'exception du samedi midi. Le système de la prestation signifie qu'on achète préalablement

un nombre de repas et qu'à chaque repas consommé, le montant d'un déjeuner est débité sur le compte de l'élève (un minimum de 10 repas est demandé).

Les élèves qui choisissent de payer à la prestation doivent toujours veiller à ce que leur badge soit rechargé en venant avant 11h30 déposer un chèque à l'intendance.

Tous les élèves ou étudiants doivent indiquer leur choix sur la fiche d'intendance.

Le badge de cantine est gratuit. Il est remis en début d'année à chaque élève, qui doit le garder tout au long de la scolarité au lycée Jeanne d'Arc. En revanche, tout badge perdu est remplacé au prix de 6 € jusqu'au 31 décembre 2017. Ce prix est susceptible d'augmenter au 1er janvier 2018.

Il est rigoureusement interdit de prêter son badge sous peine de sanction.

Tout élève qui perd son badge doit immédiatement le signaler à l'intendance pour que soit évitée toute utilisation frauduleuse.

Aucun remboursement ne peut être accordé pour repas non pris du fait de l'élève. Une remise est, toutefois, consentie lorsque l'élève a été absent plus de 15 jours consécutifs pour maladie constatée par certificat médical. Celui-ci devra être envoyé par **courrier** conjoint au conseiller principal d'éducation et à l'intendance.

Aucun élève ne sera réinscrit à l'internat ou la demi-pension si les frais d'hébergement en cours n'ont pas été réglés par la famille.

Le Proviseur

L'Administrateur
